



Votre conseil municipal vous informe

La pandémie et votre Municipalité

**** ÉDITION SPÉCIALE ****

VOTRE MUNICIPALITÉ PRÉSENTE POUR VOUS AIDER SELON VOS BESOINS

En cette période mouvementée et imprévisible, votre municipalité tient à vous informer qu'elle se préoccupe de vous individuellement et collectivement. En fait, je vous écris pour réitérer que vous pouvez en tout temps entrer en contact par téléphone (418-852-2356) ou par courriel (info@st-pacome.ca) avec la municipalité afin de nous faire connaître votre situation et vos besoins. Nous pourrions vous diriger vers une ressource qui pourrait vous aider.

Nous souhaitons améliorer les moyens déployés pour vous aider.

LES SERVICES ESSENTIELS POUR VOTRE MUNICIPALITÉ

Tant que le décret d'urgence sanitaire sera maintenu par le gouvernement du Québec, nos installations municipales demeureront fermées au public.

Tel que demandé dans le décret du gouvernement, nous concentrons nos efforts sur les services essentiels, le tout, en transformant nos façons de faire à court et moyen terme. En fait, en ce moment, une seule personne est en poste à la fois à la municipalité et la plupart du travail est effectué à distance. Quelques employés ont été remerciés, et ce, temporairement. Malgré que leur travail soit important pour la bonne marche de nos services habituels, dans le contexte de cette pandémie et du confinement, leur travail n'est pas considéré comme un service essentiel.

Quant aux prochaines séances de conseil, elles seront tenues à huis clos. Votre Conseil se réunit soit par téléconférence ou par vidéoconférence. Soyez assurés que nous allons vous faire parvenir les mises à jour décisionnelles sur notre site Web et par voie postale afin de vous en informer. Le but est de permettre à l'administration de pouvoir maintenir les activités municipales vraiment essentielles.

LA RÉFLEXION DU CONSEIL POUR AIDER NOS CITOYENS AFFECTÉS PAR LA SITUATION ACTUELLE

Votre Conseil a discuté de l'aide que la Municipalité peut faire pour aider les citoyens qui seraient dans une situation financière précaire. Comme le prochain paiement de taxes est prévu pour le 28 avril prochain, une décision finale sera prise dans la semaine du 20 avril. Nous aurons à ce moment des données plus précises sur l'évolution de la pandémie.

La forme d'aide pourrait prendre la forme de ramener à 0% les frais d'intérêt pour les comptes payés en retard.

UNE PENSÉE POUR NOS AÎNÉS

Notre Municipalité dénombre environ 365 personnes âgées de plus de 70 ans. Ceci représente 24% de notre population.

Vous le savez tous, ces personnes sont invitées au confinement (demeurer à la maison en tout temps). Peut-être n'ont-elles pas les ressources autour d'elles pour avoir l'aide nécessaire à leur bien-être. Soyons attentifs à ces aînés qui sont nos voisins.

Enfin, je reprends la suggestion exprimée de M. François Legault, notre premier ministre du Québec, lequel a invité les gens à communiquer régulièrement avec nos aînés ou encore de contacter les personnes qui vivent seules ou qui pourraient se sentir relativement isolées. Juste pour prendre de leurs nouvelles et s'assurer qu'elles vont bien. Portez attention à notre prochain fait nettement une différence pour eux.

SUIVRE LES CONSIGNES DES RESPONSABLES DE LA SANTÉ

Je termine en vous invitant à suivre les consignes de la Santé publique du Québec qui demandent :

- Restez à la maison
- Si vous devez sortir, conservez une distance de 2 mètres avec les autres
- Lavez-vous les mains régulièrement pendant 20 secondes

Robert Bérubé, Maire

2 AVRIL 2020